



PROVINCE DE QUÉBEC  
RÉGIE DE SÉCURITÉ INCENDIE  
ET CIVILE HAUTES-LAURENTIDES

# AVIS PUBLIC

## AMENDÉ

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Régie de sécurité incendie et civile Hautes-Laurentides (RSICHL), en vertu de l'article 597 du *Code municipal du Québec* et suivant la résolution CA-2024.09.81 du Conseil d'administration, celui-ci tiendra des séances aux dates suivantes :

- Mercredi 6 novembre 2024, à 10 h 30
- Mercredi 4 décembre 2024, à 10 h 30

Les séances auront lieu au sous-sol du bureau de la Régie de sécurité incendie et civile Hautes-Laurentides, située au 133, rue St-Joseph, Lac-des-Écorces.

Donné à Lac-des-Écorces, ce 28<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2024.

Le directeur général et greffier-trésorier,

Simon Lagacé